

## AMIANTE DANS LES TRAVAUX PUBLICS : PRENDRE EN COMPTE LES NOUVELLES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

### LES OBJECTIFS DU STAGE :

- Comprendre les nouvelles exigences du dispositif amiante et les responsabilités associées.
- Etre capable d'organiser des travaux publics en présence d'amiante dans les meilleures conditions.
- Savoir évaluer le risque, informer le personnel, rechercher des moyens et des modes opératoires adaptés à la protection du personnel intervenant.

### PROGRAMME DE FORMATION

#### Amiante : principaux enjeux

- un constat dramatique pour la santé ;
- décodage du cadre réglementaire et des nouvelles obligations à court et moyen terme ;
- impacts sur les travaux routiers.

#### La préparation du projet

- identification des matériaux contenant de l'amiante et repérages avant travaux selon la réglementation et la norme en vigueur : décret du 9 mai 2017 ;
- choix des opérateurs de repérage ;
- travaux de groupe : échanges sur le « guide d'aide à la caractérisation des enrobés bitumineux »
- principes généraux de prévention et organisation de la prévention des risques ;
- opérations sous coordination SPS ;
- définition préalable des conditions de stockage, d'élimination ou d'évacuation des déchets contenant de l'amiante ;
- définition des modalités de recyclage des agrégats d'enrobés contenant plus de 50mg/kg d'HAP ;
- synthèse des documents indispensables dans les dossiers de consultation des entreprises (DCE) des marchés de travaux.

#### Risque amiante et protection des travailleurs

- création des titres professionnels d'opérateur, d'encadrant et d'encadrant technique de chantier ou d'opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particulaires : arrêtés du 20 juillet 2018 ;
- formation du personnel intervenant sur des matériaux susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante (réseaux anciens enterrés) ;
- certification pour les travailleurs affectés aux activités de retrait ou encapsulage : échéance de 2014 et note de la DGT du 19 janvier 2017 ;
- élargissement du dispositif d'arrêt de travaux par l'inspecteur du travail : loi du 8 août 2016 ;
- respect de la valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP) et des mesurages des empoussièrtements ;
- équipements de protection individuelle (EPI) ;
- fiche de poste et fiche d'exposition à l'amiante.

#### Réalisation des travaux : exemples d'intervention et modes opératoires cibles

- retrait d'une canalisation enterrée en amiante-ciment ;
- travaux de rabotage d'enrobés amiantés ;
- focus sur la Circulaire du 15 mai 2013 relative à l'obligation de cartographie des enrobés amiantés sur le réseau routier national non concédé (DIR) ;
- HAP : prélèvements par carottage ou sur stock.

#### Sanctions encourues en cas de manquement



#### PUBLIC VISÉ

Maîtres d'ouvrage, maîtres d'oeuvre, gestionnaires du domaine public, exploitants de réseaux, entreprises, concernés par la réalisation de travaux sur des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et notamment : opérations de terrassement, découpes d'enrobés, détourages de regards, bouchages de nids-de-poule, travaux de rabotage, démolition de chaussées, ....



#### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés, questions-réponses, documentation.



1 jour (7 heures)



540 euros HT



Bénédicte EICHOLZ  
Tel : 06 35 66 21 15  
benedicte.eicholz@paramaribo.fr